

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM)

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) encourage fortement le gouvernement fédéral à mettre en œuvre la toute première stratégie de santé mentale du Canada dans le budget 2013. Sous l'impulsion des instances nationales et en s'appuyant sur les partenariats provinciaux, il est possible de mettre en place une stratégie nationale coordonnée en matière de maladie mentale et de santé mentale au Canada. Jusqu'à récemment, le Canada était le seul pays industriel avancé sans stratégie nationale ou de plan en matière de santé mentale. Au moins un Canadien sur cinq sera touché par une maladie mentale chaque année. On estime que cela coûte 51 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Ces coûts touchent tous les Canadiens – à titre d'employeurs, d'employés ou de contribuables. On estime que les problèmes de santé et de maladies mentales sont à la base de près de 30 % des demandes d'invalidité de courte et de longue durée, et coûtent six milliards de dollars en pertes de productivité. Les jeunes adultes dans leurs meilleures années de vie active sont aussi parmi les plus durement touchés par les problèmes de santé et de maladies mentales. L'ACMMSM croit que le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer en matière de financement de la santé et des soins de santé, en participant à l'innovation et en collaborant avec les provinces et les territoires dans le secteur de la santé mentale. Solution : 1) Accroître à 9 % la proportion des dépenses en santé consacrées à la santé mentale, qui sont actuellement de 7 %. 2) Accroître la proportion des dépenses relatives aux programmes sociaux consacrées à la santé mentale de 2 % par rapport aux niveaux actuels. 3) Créer un fonds d'aide à l'innovation pour aider les provinces et les territoires à élaborer une infrastructure viable de la santé mentale au Canada. Le fonds en question devrait être proportionnel au fardeau de la maladie mentale au Canada. Les provinces pourraient l'utiliser par exemple pour élargir le rôle des soins de santé primaires dans la réponse aux besoins en matière de santé mentale, établir des normes de temps d'attente pour les services communautaires de santé mentale à l'intention des personnes de tous les âges et améliorer l'accès aux services de santé mentale indispensables. 4) Les cinq grands principes de la *Loi canadienne sur la santé* (universalité, intégralité, accessibilité, transférabilité et gestion publique) doivent être appliqués entièrement et formellement aux services en santé mentale d'un bout à l'autre du Canada. Cela est essentiel à la réalisation de l'équité entre les services de santé mentale et de santé générale.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le vieillissement de la population du Canada va intensifier la pression sur le système de santé. Cette transformation démographique aura et a déjà une incidence importante sur le système de santé du Canada, et le système de santé mentale est sans doute particulièrement vulnérable. Le vieillissement de la population accentuera sans cesse l'importance d'accroître la capacité des aînés, des familles, des établissements de soins et des collectivités de promouvoir la santé mentale plus tard dans la vie, de prévenir la maladie mentale et le suicide autant que c'est possible et d'intervenir tôt lorsque les problèmes commencent à se manifester. Il faudra une approche pangouvernementale reconnaissant l'interconnectivité de la santé mentale avec les questions sociales et de santé mentale pour régler ce problème.

1) Mettre en œuvre la Stratégie *Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada (2012) :

- Contrer les effets, sur la santé mentale des aînés, de la discrimination fondée sur l'âge.
- Aider les aînés à participer à des activités enrichissantes, à nourrir des liens et à maintenir une bonne santé physique.
- Accroître la capacité des aînés, de leurs familles et de ceux qui travaillent avec eux à cerner les maladies mentales, la démence, la violence envers les personnes âgées et le risque de suicide, et intervenir tôt lorsque les problèmes commencent à se manifester.

Il manque actuellement de professionnels de la santé mentale, particulièrement dans des domaines comme la santé mentale de l'enfance, de la jeunesse et des aînés. Cette pénurie s'aggravera probablement avec le vieillissement de la population. Les pourvoyeurs de services ne sont en outre pas répartis de façon égale dans le pays, aux dépens des régions rurales et éloignées en particulier, et certains services n'ont pas les moyens d'engager des pourvoyeurs particuliers en raison des politiques de financement et de rémunération. Une stratégie pancanadienne de sensibilisation de la main-d'œuvre et de perfectionnement pourrait permettre le développement des compétences fondamentales dans toutes les disciplines professionnelles de la santé mentale, orienter la formation interdisciplinaire et construire des ponts vers les autres secteurs. Une telle stratégie pourrait aider en outre à créer des occasions d'embauche à tous les niveaux du système de santé mentale pour les personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale.

2) Mettre en œuvre la Stratégie *Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada (2012) :

- Renforcer la capacité de planification des ressources humaines en santé mentale à travers le pays afin d'assurer le développement d'une main-d'œuvre comptant suffisamment d'effectifs dotés des bonnes compétences et comprenant la bonne combinaison de pourvoyeurs de services.
- Élaborer une stratégie de perfectionnement pancanadien de la main-d'œuvre en matière de santé mentale, incluant les compétences fondamentales requises de la part de tous les pourvoyeurs de services en matière de santé mentale.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

On entend souvent que les questions de santé mentale sont en train de devenir, ou sont devenues, le principal motif des demandes de prestations d'invalidité au Canada. Le milieu de travail peut contribuer au bien-être mental et jouer un rôle essentiel pour aider les gens à atteindre leur plein potentiel et à accroître subséquemment la productivité au Canada. Négliger de traiter les questions de santé mentale au travail coûte cher : les problèmes de santé mentale et les maladies qui y sont liées représentent en général environ 30 % des demandes de prestations d'invalidité de courte et de longue durée; plus de 80 % des employeurs canadiens les considèrent comme l'une des trois premières causes des demandes de prestations d'invalidité, tant de courte que de longue durée. En 2010, les conditions de santé mentale ont été responsables de 47 % de toutes les demandes de prestations d'invalidité approuvées dans la fonction publique fédérale, soit presque le double du pourcentage 20 ans auparavant. Les problèmes de santé mentale et les maladies connexes représentent aussi des coûts de plus de six milliards de dollars en pertes de productivité dues à l'absentéisme et au présentéisme. À titre d'employeur le plus important dans ses secteurs de compétence, le gouvernement fédéral peut créer des milieux de travail efficaces sur le plan psychologique pour ses employés et épargner ainsi l'argent des contribuables tout en améliorant la main-d'œuvre. La création de milieux de travail sains sur le plan psychologique dans la fonction publique sera bonne pour les travailleurs, leurs familles et les employeurs, en contribuant en même temps à la prospérité économique du pays. Solutions : 1) Mettre en œuvre la Stratégie *Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada (2012) : • Mettre en œuvre la Norme Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail dans le secteur public. • Accroître la capacité d'appliquer des approches exhaustives en matière de milieux de travail sains sur le plan psychologique. • Supprimer les obstacles à la pleine participation des personnes qui vivent avec des problèmes de santé mentale ou des maladies connexes en milieu de travail.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Il y a un certain nombre de domaines où le gouvernement fédéral a le mandat clair de montrer la voie. À titre de cinquième plus important pourvoyeur de soins de santé au pays, le gouvernement fédéral peut donner l'exemple en améliorant sa propre capacité de créer une politique en matière de santé mentale et d'offrir des services dans des secteurs dont il est directement responsable, concernant par exemple les Premières Nations, les Inuits et les Métis, la Défense nationale, les Anciens Combattants, la Gendarmerie royale du Canada et le Service correctionnel. Solutions : 1) Mettre en œuvre la *Stratégie Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada (2012) : • Stopper la pratique de la divulgation des renseignements relatifs aux appréhensions effectuées en vertu des lois sur la santé mentale lors des vérifications « d'antécédents criminels ». • Réduire la surreprésentation des personnes qui ont des problèmes de santé mentale et des maladies connexes dans le système de justice pénale, et offrir des services, des traitements et du soutien à celles qui sont dans le système. • Améliorer les services et les formes de soutien en santé mentale destinés aux immigrants et aux réfugiés. • S'attaquer aux difficultés pressantes en matière de santé mentale dans les collectivités éloignées et du Nord. • Établir un continuum coordonné de services de mieux-être mental

(services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie) pour et par les Premières Nations qui comprend des approches traditionnelles, culturelles et courantes. • Établir un continuum coordonné de services de santé mentale (services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie) pour et par les Inuits qui comprend des approches traditionnelles, culturelles et cliniques. • Renforcer la capacité des Métis à améliorer la santé mentale et à accroître l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie au moyen de processus de participation et de recherche efficaces, inclusifs et équitables. • Améliorer la collaboration et la coordination entre tous les niveaux de gouvernement en ce qui a trait aux questions de santé mentale pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, de même que pour les autres groupes où le fédéral a une responsabilité quant à la prestation des services. • Améliorer la collecte de données, la recherche et l'échange de connaissances sur la santé mentale partout au Canada. • Recueillir les données relatives au premier groupe d'indicateurs contenus dans *Changer les orientations, changer des vies* et en faire rapport au public, tout en élaborant un cadre pour la collecte et la communication de données complètes en ce qui a trait aux résultats à plus long terme. • Établir un plan pour la recherche en santé mentale pour l'ensemble du Canada comprenant des volets de recherche clinique et psychosociale, de neurosciences et de connaissances acquises par l'expérience vécue d'un trouble mental ou d'une maladie mentale et au sein de diverses cultures.